

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE SCOTSTOWN

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 novembre 2010 tenu à 19 h 30 à la salle du conseil située au 101, chemin Victoria Ouest à Scotstown à laquelle assistent les conseillers Réal Grenier, Marc Charron, Nelson Bernier, Jacques Duchesneau, Iain Macaulay et Jacques Gosselin.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme. Johanne Prévèreau.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2010-11-243

CLAIMS SUR TERRITOIRE

**SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER M. RÉAL GRENIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Attendu que la Ville de Scotstown a récemment été avisée par les autorités du ministère de Ressources naturelles et de la faune (MRNF), qu'une demande avait été déposée au ministère visant l'obtention d'un claim (titre d'exploitation minière) sur son territoire;

Attendu que la Ville de Scotstown a été invitée à fournir une liste des équipements et propriétés auxquels la ville souhaiterait restreindre l'accès lors de la réalisation de travaux d'exploitation minière;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François appui le mémoire de la FQM relativement au projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines et tout particulièrement la recommandation du mémoire préconisant l'élimination de la préséance des droits miniers sur les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire, ainsi qu'un arrimage des outils de planification du développement des activités minières aux schémas d'aménagement et de développement des MRC;

Attendu que les plans fournis par le demandeur ne sont pas suffisamment détaillés;

Attendu que la Ville veut restreindre l'accès à certaines propriétés, mais qu'il lui est difficile de connaître les emplacements exacts couverts par les travaux d'exploration et par conséquent de faire une liste exhaustive des immeubles, équipements et autres propriétés qui s'y trouvent;

Que soit inaccessible à des travaux d'exploitation minière tout le périmètre urbain dans la zone concernée ainsi que tous les équipements propriété de la ville même zone.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Scotstown du cinquième jour de novembre de l'année deux mil dix.

Donné à Scotstown, ce 5 novembre 2010

Nicolle Goudreau
Directrice générale/secrétaire trésorière.